

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA
FAIT LE POINT SUR LE REMANIEMENT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Vendredi 11 décembre 2020 – La Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour, Nicolet-Yamaska a récemment annoncé qu'elle procédera au remaniement de la fréquence des collectes d'ordures et des matières recyclables dès le mois de janvier 2021 au sein des 22 municipalités membres de la rive-Sud*. « La Régie a depuis quelques années des budgets déficitaires. Cela s'explique par le fait qu'au cours des années, les administrateurs ont fait le choix de diminuer la taxe d'ordures plutôt que de la maintenir. À cela, s'ajoute l'effet de la fermeture des frontières de la Chine pour l'exportation des matières recyclables, ce qui engendre des coûts importants sur les contrats municipaux » précise Carolyne Aubin, présidente de la RIGIDBNY. « Nous souhaitons, par cette décision et d'autres gestes que nous poserons dans les mois et les années à venir, nous inscrire dans un mouvement citoyen de réduction des déchets à la source, notamment avec le compostage et d'autres programmes actuellement offerts par la Régie tel que celui des couches jetables » ajoute la présidente.

Il faut rappeler à la population qu'en 2009, la taxe d'ordures s'élevait à 167\$ et que pour l'année 2020 elle était à 142,50\$. De façon plus explicite, la Régie traite de plus en plus de matières, celles-ci coûtent de plus en plus cher et des investissements à court terme seront nécessaires pour structurer l'offre de service du territoire et tendre vers l'ajout de nouveaux services en lien avec les orientations gouvernementales. Face à ce constat, les administrateurs étaient tous unanimes à l'effet qu'il fallait revoir la fréquence des collectes porte-à-porte et rééquilibrer la taxation. »

« L'augmentation de la taxation aurait dû être faite il y a longtemps déjà de sorte que les gens paient le coût réel des services offerts. Ainsi, l'augmentation des coûts aurait été moins impressionnante pour eux. J'invite la population à relativiser cette hausse en comparant le coût de ce service au prix payé pour faire déneiger son entrée. Pour 175\$ x année, les résidents bénéficient de 26 collectes d'ordures, 26 collectes des matières recyclables, 4 collectes d'encombrants, d'un service d'écocentres pour une multitude de matières, de plusieurs programmes de subventions, etc. C'est peu cher. » ajoute Céleste Simard, vice-présidente à la Régie.

En quoi consiste le changement?

Les ordures ménagères et les matières recyclables seront collectées en alternance, soit : une semaine les ordures ménagères et la semaine suivante, les matières recyclables. Cette mesure s'adresse à tous les immeubles desservis par le service municipal et ne vise pas les immeubles pourvus d'un contrat privé.

Bon à savoir :

- Les résidents peuvent utiliser deux (2) bacs d'ordures ou deux (2) bacs de recyclage à toutes les collectes.
- **Matières recyclables** : Avant d'envisager l'achat d'un bac de recyclage additionnel, les citoyens devraient s'assurer de défaire préalablement certains contenants visant à optimiser l'espace du bac, dans bien des cas cette simple mesure est la solution. Rappel à l'effet que certains contenants doivent être préalablement rincés.

- **Ordures ménagères** : Elles doivent toujours être confinées préalablement dans un sac d'ordures bien scellé avant d'être mis dans le bac et ne doivent jamais être mises en vrac dans le bac; le couvercle du bac doit toujours être bien fermé et s'y cela est possible l'entreposer à l'ombre est une bonne option.

Besoin d'un bac additionnel ?

Advenant le besoin d'acquérir un bac additionnel, sachez qu'il est possible de vous en procurer auprès de votre municipalité, à la Régie ou auprès de votre commerçant local.

Pour tout besoin d'informations supplémentaires, les citoyens peuvent visiter le site Internet de la RIGIDBNY au www.rigidbny.com ou contacter son service à la clientèle : 819-294-2999 ou info@rigidbny.com

Municipalités membres de la Régie

Aston-Jonction, Baie-du-Febvre, Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Saint-Célestin Village et Paroisse, Saint-Léonard-d'Aston, Saint-Wenceslas, Saint-Zéphirin-de-Courval, Sainte-Eulalie, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, ville de Bécancour, Lemieux, Manseau, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Wôlinak.

Source : Isabelle Deschênes, directrice générale 819-294-2999